

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 10 décembre 2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 8

Absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Vincent GELAS), M. Richard LABALME, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,  
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

#### **N°2024/12/10/11– ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT ET CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « AMENAGEMENTS VELOURUTE VOIE BLEUE » DU BUDGET PRINCIPAL**

Vu les articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/01/31/12 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2024, voté le 26 mars 2024, et les décisions modificatives afférentes,

Vu la délibération 2022/03/29/30 votée le 29 mars 2022 pour la création et l'ouverture des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue » pour un montant total de 3 539 034€,

Vu la délibération 2022/12/13/01 votée le 13 décembre 2022 pour l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue »,

Vu la délibération 2023/12/19/05 votée le 19 décembre 2023 pour l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue »,

Vu le montant des crédits de paiement mandatés pour le programme d'aménagement de la Véloroute Voie Bleue (opération budgétaire n° 55 « Aménagements Chemin de Halage ») sur l'exercice budgétaire 2024 s'élevant à 178 751,12 euros,

Considérant qu'il convient de réduire le montant de l'AP/CP « Aménagements Véloroute Voie Bleue » de 2 585 825,34 euros à 2 514 576,46 euros et d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à cette AP/CP,

Monsieur le Président propose de constater les crédits réalisés en 2024, de réduire le montant des crédits 2024, et de clore l'autorisation de programme « Aménagements Véloroute Voie Bleue ».

L'échéancier de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous, précédé des explications portant sur les intitulés :

- la colonne "AP" indique le montant total de l'Autorisation de Programme,
- la colonne "CP 2022" indique les dépenses déjà réalisées (pour mémoire CP correspond à Crédits de Paiement),
- la colonne "CP 2023" indique les dépenses déjà réalisées,
- la colonne "CP 2024" indique les crédits prévisionnels de l'année 2024,
- la ligne "Situation antérieure" correspond au montant initial voté par le conseil communautaire le 29 mars 2022,
- la ligne "Actualisation 2022" présente les modifications votées le 13 décembre 2022,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme votée le 13 décembre 2022,
- la ligne "Actualisation 2023" présente les modifications votées le 19 décembre 2023,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme votée le 19 décembre 2024,
- la ligne "Actualisation 2024" présente les modifications proposées,
- la ligne "Situation après actualisation" présente l'autorisation de programme modifiée soumise au vote.

<b>Autorisation de Programme Aménagements Véloroute Voie Bleue (op n° 55)</b>	<b>AP</b>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>	<b>CP 2024</b>
Situation antérieure	3 539 034,00	1 074 397,00	1 760 455,00	704 182,00
Actualisation 2022		- 988 571,66	+ 988 571,66	
Situation après actualisation	3 539 034,00	85 825,34	2 749 026,66	704 182,00
Actualisation 2023	- 953 208,66		- 499 026,66	- 454 182,00
Situation après actualisation	2 585 825,34	85 825,34	2 250 000,00	250 000,00
Actualisation 2024	-71 248,88			-71 248,88
Situation après actualisation	2 514 576,46	85 825,34	2 250 000,00	178 751,12

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'actualisation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme pour les « Aménagements de la Véloroute Voie Bleue tout en réduisant le montant de l'AP/CP à 2 514 576,46 euros.

**DECIDE** d'actualiser les crédits de paiements tels que détaillés ci-après pour l'exercice 2024 :

<b>Autorisation de Programme Aménagements Véloroute Voie Bleue (op n° 55)</b>	<b>AP</b>	<b>CP 2022</b>	<b>CP 2023</b>	<b>CP 2024</b>
Actualisation 2024	-71 248,88			-71 248,88
Situation après actualisation	2 514 576,46	85 825,34	2 250 000,00	178 751,12

**AUTORISE** Monsieur le Président à clore l'autorisation de programme N°55 « Aménagements Véloroute Voie Bleue ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 décembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX